



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars, à vingt heures quinze

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 15 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 20 **Votants** : 26

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, Mme PRIOLEAU, M. GARCIA, Mme VINCENZI, M. LAPOUGE, M. DUBREUIL, M. VALLON, M. ROSEAU, Mme PERUFFO, Mme MERY, M. VERDIER, M. BOUILHAC, Mme PUYJALINET, M. ROY, M. PELOUX, M. ROBERT, Mme POUPIN

Excusés : Mme RATIE, M. FOURNIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, Mme VAN DER HORST, Mme CHAVIER, Mme TALOCHINO

Procurations : Mme RATIE à M. ROY, M. FOURNIER à M. BILLOUX, Mme RIBEYREIX à Mme PRIOLEAU, M. PAYEUR à Mme DEYCARD, Mme VAN DER HORST à Mme BENEDETTI, Mme TALOCHINO à M. GARCIA

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 1/ Adhésion à l'Etablissement Public Foncier
- 2/ Budget annexe transport scolaire : compte administratif 2016
- 3/ Budget annexe transport scolaire : compte de gestion 2016
- 4/ Budget annexe transport scolaire : affectation du résultat
- 5/ Budget annexe transport scolaire : budget primitif 2017
- 6/ Budget à autonomie financière gendarmerie : compte administratif 2016
- 7/ Budget à autonomie financière gendarmerie : compte de gestion 2016
- 8/ Budget à autonomie financière gendarmerie : affectation de résultat
- 9/ Budget à autonomie financière gendarmerie : budget primitif 2017
- 10/ Budget annexe lotissement des Guignards : budget primitif 2017
- 11/ Débat d'orientations budgétaires
- 12/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h20

M. le Maire ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Il excuse Mme RIBEYREIX (qui donne procuration à Mme PRIOLEAU), Mme RATIE (qui donne procuration à M. ROY), M. FOURNIER (qui donne procuration à M. BILLOUX), Mme VAN DER HORST (qui donne procuration à Mme BENEDETTI), M. PAYEUR (qui donne procuration à Mme DEYCARD) et Mme TALOCHINO (qui donne procuration à M. GARCIA).

M. ROY est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'adhésion à l'établissement public foncier. Il demande à Madame VINCENZI et Messieurs VALLON et BOUILHAC d'intervenir quand ce sera nécessaire sur ce sujet.

1/ Adhésion à l'Etablissement Public Foncier

Suite à une commission urbanisme, qui s'est déroulée à la CDC du Pays Foyen le 16 mars dernier et à une réunion de bureau le 20 mars dernier, pendant lesquelles a été évoqué le sujet de l'extension de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes à la Nouvelle Aquitaine, M. le Maire propose de ne pas adhérer à cet établissement et à désapprouver la présente extension de l'EPF à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. M. le Maire explique que cet établissement a pour vocation de permettre aux collectivités d'obtenir une avance de fonds dans le cadre de préemptions de biens. La démarche coûterait 4€ par an et par habitant si l'extension était approuvée par M. le Préfet. Ce qui représenterait un impôt supplémentaire pour les administrés. De plus, la commune ayant le pouvoir de préempter, M. le Maire ne trouve pas utile l'adhésion à cet organisme.

M. BOUILHAC ajoute que ce projet a été soulevé il y a trois ans mais a été rejeté par les communes. Le ressenti général est négatif. Certains territoires comme Coutras ont adhéré.

M. PELOUX pense que la contribution de 4€ par habitant n'est pas équitable selon les revenus. Mme VINCENZI est d'accord.

M. le Maire ajoute qu'il s'agirait de créer un impôt supplémentaire. Il s'est montré défavorable lors de la dernière réunion de bureau de la CDC du Pays Foyen et a été suivi par plusieurs maires. Ce point sera délibéré prochainement en conseil communautaire.

M. le Maire ajoute que l'extension de l'établissement à la Nouvelle Aquitaine est une volonté du Préfet pour harmoniser le territoire. Mme POUPIN pense que c'est opportun mais que cela a un coût.

M. PELOUX s'interroge sur le coût de préemption. M. le Maire répond qu'il n'y en a pas et que l'établissement a pour vocation de faire une avance d'achat. M. LAPOUGE explique que c'est le même système que la SAFER.

Mme VINCENZI explique avoir assisté à une commission urbanisme de la CDC, présidée par M. ULMANN, lors de laquelle il a été expliqué que c'est un organisme géré par la Région et le Département. Ce dernier a pour but de faire l'achat de biens pour le compte de collectivités ou particuliers qui s'engagent à rembourser sous quatre ans. Cela correspond à une avance de trésorerie. Elle ajoute que ceci est opportun pour les grosses collectivités qui ont des projets d'envergure. M. BILLOUX ajoute que cela a un impact sur les finances des administrés.

M. GARCIA s'interroge sur l'enveloppe de 8 millions : une fois consommée, il n'y a aucune garantie de pouvoir en bénéficier.

M. le Maire fait lecture du projet de délibération de la CDC du Pays Foyen.

M. LAPOUGE s'interroge sur la vision de la CDC. M. BOUILHAC répond que le ressenti est défavorable au regard des échanges lors de la réunion de bureau.

M. PELOUX ajoute que si le Préfet impose, les collectivités n'auront pas le choix. M. le Maire ajoute que la commune de Pineuilh aura quand même donné un avis et qu'il s'agit ici de se dédouaner pour faire bloc. M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer mais que c'est préférable.

M. VALLON souligne que cette démarche d'opposition est importante.

M. le Maire remercie la clairvoyance de Mme VINCENZI sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désapprouve :

- l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier
- l'extension de son périmètre

2/ Budget transport scolaire : compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 du budget transport scolaire, budget annexe à celui de la commune, est soumis au vote du Conseil Municipal. Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2016.

M. GARCIA, Adjoint au Maire chargé des finances, présente les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 24 312,78€

Chapitre 011 : charges à caractère général

- **Compte 6066** : 3 169,47€ Carburant 2 bus scolaires
- **Compte 6155** : 4 287,60€ Entretien des 2 bus scolaires
- **Compte 622** : 110€ Remboursement à la commune de l'indemnité de Régisseur
- **Compte 628** : 742,93€ Remboursement à la commune de frais divers (Assurances bus), autres frais divers

Chapitre 012 : charges de personnel

- **Compte 621** : 15 678,78€ Remboursement à la commune des salaires des 2 Chauffeurs

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- **Compte 6811** : 324€ Amortissement de l'éthylotest

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35 115,67

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté

- **Compte 002** : 3 725,48€ Excédent reporté suivant l'affectation du résultat

Chapitre 70 : ventes de produits

- **Compte 706** : 5 028€ Participation des familles pour le transport scolaire

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

- **Compte 74** : 25 100,39€ Participation du Conseil Général 33 et subvention d'équilibre de la commune

Chapitre 77 : produits exceptionnels

- **Compte 778** : 1 261,80€ Remboursement réparation vitre du bus

SOIT UN EXCEDENT DE 10 802,89€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 846,50€

Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté

- **Compte 001** : 7 256,50€ Excédent d'investissement reporté

Chapitre 10 : Dotations

- **Compte 10222** : 266€ FCTVA

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- **Compte 281758** : 324€ Amortissement de l'éthylotest

SOIT UN EXCEDENT DE 7 846,50€

M. le Maire explique recevoir régulièrement des reproches d'un administré au sujet de cet excédent. Il ajoute qu'il existe deux solutions pour le baisser :

- réduire ou supprimer la participation des familles, ce qui augmenterait la fréquentation et qui serait préjudiciable (achat d'un bus supplémentaire, personnel supplémentaire, etc.)
- investir, mais pour le moment il n'y a pas besoin.

M. VALLON ajoute que cet excédent permettra d'équiper le bus ultérieurement ou d'en faire l'acquisition d'un nouveau si nécessaire.

M. ROBERT s'interroge sur le montant de la subvention d'équilibre. M. le Maire répond qu'elle est nulle. Les 25 100,39 € correspondent à la subvention du Département.

M. VALLON demande pourquoi la mise à disposition des bus à la CDC et aux associations n'apparaît pas. M. GARCIA répond qu'il ne s'agit pas du cadre scolaire.

M. LAPOUGE ajoute que la création de ce budget annexe a été imposé vis-à-vis de la subvention du Département.

M. le Maire propose de demander à Mme CHEMINEAU la possibilité de basculer l'excédent sur le budget communal.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget transport scolaire et déclare toutes les opérations 2016 définitivement closes.

3/ Budget transport scolaire : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Budget annexe transport scolaire : affectation du résultat

M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif comme suit:

- en fonctionnement : R002 : 10 802,89 €

- en investissement : R001 : 7 846,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat explicité ci-dessus du budget transport scolaire.

5/ Budget transport scolaire : budget primitif 2017

M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil Municipal les éléments du budget 2017 du transport scolaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27 634 €

Chapitre 011 : charges à caractère général

- **Compte 6066** : 4 000 € Carburant 2 bus scolaires
- **Compte 6155** : 3 000 € Entretien des 2 bus scolaires
(Remboursement de l'assurance en recettes)
- **Compte 622** : 110 € Remboursement à la commune de l'indemnité de Régisseur
- **Compte 628** : 1 200 € Remboursement à la commune de frais divers
(Assurances bus), autres frais divers

Chapitre 012 : charges de personnel

- **Compte 621** : 19 000 € Remboursement à la commune des salaires des 2 Chauffeurs

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- **Compte 6811** : 324 € Amortissement de l'éthylotest

M. BILLOUX explique que l'amortissement sur le petit matériel se fait sur 4-5 ans.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27 634 €

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté

- **Compte 002** : 10 802,89€ Excédent reporté suivant l'affectation du résultat

Chapitre 70 : ventes de produits

- **Compte 706** : 4 500 € Participation des familles pour le transport scolaire

M. le Maire explique que le montant est inférieur au montant réel de 2016 en cas d'impayés.

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

- **Compte 74** : 12 331,11 € Participation du Conseil Général 33 et subvention d'équilibre de la commune

M. LAPOUGE fait remarquer que la participation du Département est plus importante. M. le Maire répond que c'est pour équilibrer le budget. M. GARCIA ajoute qu'il est possible que le Département se désengage financièrement, dans cette période de restrictions budgétaires.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 8 170,50 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

- **Compte 21758** : 8 170,50 € Prévission d'équipement sur les bus

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 8 170,50 €

Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté

- **Compte 001** : 7 846,50 € Excédent d'investissement reporté

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

- **Compte 281758** : 324 € Amortissement de l'éthylotest

M. PELOUX s'interroge sur l'achat futur d'un nouveau bus et l'utilisation de ce budget. M. le Maire répond que l'achat se ferait sur ce budget.

M. VALLON explique que ce budget annexe sert à isoler les dépenses et les recettes du transport scolaire.

M. le Maire insiste sur la transparence de ce budget. Il convient de garder de l'excédent en cas de nécessité d'achat ou de sinistres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2017 du transport scolaire.

6/ Budget à autonomie financière gendarmerie : compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 de la gendarmerie, budget à autonomie financière de la commune, sera soumis au vote du Conseil Municipal. Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2016.

M. GARCIA, Adjoint au Maire chargé des finances, présente les éléments suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 73 765,92€

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

- **Compte 2312 : 73 765,92€** Agencements et aménagements de terrains

M. le Maire explique qu'il s'agit des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, du bornage, des sondages géotechniques, des honoraires des bureaux d'étude.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0€

SOIT UN DEFICIT DE 73 765,92€

M. LAPOUGE s'interroge sur les crédits inscrits mais non dépensés. M. le Maire répond qu'ils s'annulent.

Mme POUPIN rappelle l'avance de trésorerie remboursable de 91 000 € de la commune.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget gendarmerie et déclare toutes les opérations 2016 définitivement closes.

7/ Budget à autonomie financière gendarmerie : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8/ Budget à autonomie financière gendarmerie : affectation de résultat

M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif comme suit :

- en fonctionnement : R002 : 0 €
- en investissement : D001 : - 73 765,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat du budget gendarmerie explicité ci-dessus.

9/ Budget à autonomie financière gendarmerie : budget primitif 2017

M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil Municipal les éléments du budget 2017 de la gendarmerie :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 96 181,89 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- **Compte 60611** : 2 000 € Eau et ouverture de compteur
- **Compte 6227** : 4 800 € Actes et contentieux (frais d'huissiers)
- **Compte 6162** : 89 391,89 € Assurances dommages/ouvrages

M. le Maire a sollicité Mme CHEMINEAU sur la possibilité de passer les frais d'assurances sur l'investissement. Elle doit lui donner une réponse. M. VALLON propose de lisser sur plusieurs années. M. le Maire va en parler à Mme CHEMINEAU. Dans ce cas-là, le Conseil Municipal devra se prononcer par décision modificative.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 96 181,89 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

- **Compte 74741** : 96 181,89 € Subvention d'équilibre du budget principal de la Commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 542 086,37 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- **Compte 2151** : 252 259,58 €, suivant détail ci-dessous :
 - Raccordement réseaux Orange : 4 068 €
 - VRD : 248 191,58 €

M. le Maire fait remarquer que les travaux de VRD de la moitié de la voie nouvelle sont intégrés dans ce budget. L'autre moitié sera sur le budget du lotissement des Guignards.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

- **Compte 2312** : 216 060,87 €, suivant détail ci-dessous :
 - FGAD (AMO) : 29 976 €
 - SCP Caremoli (architectes) : 170 141,67 €
 - SPS : 3 600 €
 - Qualiconsult : 4 303,20 €
 - Prevedud : 3 240 €

- Géomètre : 4 800 €

D001 : solde d'exécution : 73 765,92 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 542 086,37 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

- **Compte 1641 : 542 086,37 €** emprunt à souscrire

M. LAPOUGE s'interroge sur l'emprunt. M. le Maire explique avoir prochainement un rendez-vous avec la Caisse d'Épargne, seul organisme à avoir répondu sur la totalité de la somme à emprunter, pour mettre en place les démarches administratives. M. LAPOUGE s'interroge sur le montant des intérêts. M. ROBERT répond entre 800 000 € et 900 000 €, soit 2% sur 25 ans. M. le Maire ajoute que les loyers devraient financer les annuités, si toutes les subventions sont octroyées. Mme POUPIN souligne que les intérêts ne sont pas inscrits au budget. M. le Maire répond que ce sera en année N+1.

M. ROBERT rappelle que la TVA sera récupérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 de la gendarmerie.

10/ Budget annexe lotissement des Guignards : budget primitif 2017

M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil Municipal les éléments du budget 2017 du transport scolaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 000 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- **Compte 6227 : 2 000 €** Frais d'actes et de contentieux
- **Compte 60611 : 1 000 €** Eau et ouverture de compteur

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 000 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

- **Compte 74741 : 3 000 €** Subvention d'équilibre du budget principal de la Commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 192 608,58 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- **Compte 2151 : 64 991,58 €**, suivant détail ci-dessous :
 - Raccordement Orange : 10 000 €
 - VRD (tranche 1) : 54 991,58 €

M. PELOUX s'interroge sur les coûts de raccordement d'Orange. M. le Maire répond qu'ils correspondent à des devis transmis par Orange.

M. PELOUX demande s'il s'agit d'un aménagement définitif. M. le Maire répond que l'aménagement se fera sur trois tranches. Il ajoute que l'investissement de cette année va nécessiter un emprunt, réduisant la capacité d'investissement de la commune. Il se satisfait néanmoins de ne pas avoir recours à l'emprunt depuis 3 ans. M. ROBERT ajoute que la

commune a remboursé 600 000 € de capital en plus. M. VALLON ajoute que la vente des lots à bâtir apportera des recettes.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

➤ **Compte 2312** : 127 617 €, suivant détail ci-dessous :

- SPS : 5 214 €
- Eclairage : 88 000 €
- Géomètre : 5 000 €
- Maitrise d'œuvre : 29 403 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 192 608,58 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

➤ **Compte 1641** : 192 608,58 € Emprunt à souscrire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du lotissement des Guignards.

11/ Débat d'orientations

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, M. GARCIA, Adjoint au Maire en charge des finances, présente les orientations générales du budget 2017 :

1/ Données concernant l'exercice 2016

- Dépenses de Fonctionnement = 2 530 225,43 €
- Recettes de Fonctionnement = 3 045 456,59 €
Soit un résultat excédentaire de 515 231,16 €
- Excédent reporté de 2015 de 344 726,75, soit un excédent total cumulé de 859 957,91 €

- Résultat d'investissement de 375 540,38 €, auquel on ajoute le résultat reporté de N-1 de -586 471,40 € et le solde des restes à réaliser de - 636 716,01 € soit un déficit cumulé de -847 647,03 €, somme prélevée sur l'excédent de fonctionnement et affectée au compte 1068

- Report en fonctionnement sur le budget 2017 de 12 310,88 €

RESTES A REALISER 2016 :

- Dépenses Investissement = **755 701,09 €**
 - Acquisitions de matériels (comescope, véhicule PM), travaux bâtiments communaux (Eglise, façade de la mairie), travaux de voirie (voirie EHPA, av. Résistance, berge Dordogne), frais acquisition triangle Abattoir, éclairage Public

- Recettes Investissement = **118 985,08 €**
 - Vente de la Cure, TLE 2016, subvention Département pour la façade de la mairie

2/ Dette

- Capital restant dû au 01/01/2017 = 1 787 890,04 €
- Ligne de trésorerie en cours de 500 000 € (Crédit Agricole) jusqu'au 03.11.2017

M. le Maire explique que depuis trois ans, la Commune n'a pas recours à l'emprunt, réduisant l'endettement mais aussi la capacité d'autofinancement.

M. ROBERT ajoute que la dette représente 400 € par habitant, ce qui est peu. M. VALLON explique que dans les communes de même strate, l'endettement est de 700-800 € par habitant. M. le Maire ajoute que l'endettement représente 2,8 ans environ. M. PELOUX s'interroge de l'impact du projet gendarmerie sur cet endettement. M. BILLOUX répond qu'il s'autofinance avec les loyers perçus.

3/ Prévisions budget primitif 2017

M. le Maire explique que plusieurs stratégies sont possibles :

- réduire les dépenses de fonctionnement
- accroître la mutualisation et les groupements de commandes
- avoir recours à l'emprunt
- réduire les services à la population

- PREVISIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hypothèses de réflexion :

- Baisse ralentie de la DGF estimée à 31 422 € par rapport à 2016 - DGF estimée à 328 973 €

M. le Maire ajoute que la compensation attendue en tant que chef-lieu de canton n'a jamais été mise en place.

- Possible augmentation des taux d'imposition en 2017 sur le foncier bâti et la taxe d'habitation et revalorisation des bases à hauteur de 0,40% (taxes foncières et habitation estimées à 1 263 000 €)
- Atténuation de charges
 - Aides de l'Etat concernant les contrats aidés CAE et emplois d'avenir, remboursement par la Poste d'un salaire à hauteur de 1 265 € par mois : 110 000 € estimés

Mme POUPIN informe de la baisse des aides pour les contrats CAE.

- Personnel et moyens (restaurant scolaire, bus...) mis à disposition de la CDC et des budgets CCAS, T.Scolaires, SIVU de Goubière et S.I.B.V. : 110 000 € estimés
- Revalorisation des revenus des immeubles (montants des loyers à revoir)

- Vente des terrains au lotissement des Bouvreuils (2 539 m² à 30€ TTC)

M. GARCIA informe du désistement de l'acquéreur du dernier terrain situé allée des Alouettes.

- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 estimé à 12 310,88 €

- PREVISIONS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hypothèses de réflexion :

- Augmentation des charges de personnel :
 - Revalorisation du point d'indice : prévoir environ 1% d'augmentation de la masse salariale
 - Prévision du GVT (glissement vieillesse technicité) : changements d'échelons, de grade
 - Contrats aidés (CAE et Emplois d'Avenir) prévus sur une année entière
 - Mise en place du PPCR (transfert prime/point) : légère augmentation

M. GARCIA informe que la masse salariale représente 1 355 300 € environ. Mme PUYJALINET ajoute que des économies sont faites quand les élus travaillent à la place des agents lors des évènements.

- Contributions aux organismes de regroupement : SDEEG 26 500 € ; S.I.B.V. : 12 752 € ; SIVU de Goubière : 6 368 € ; SDIS : 66 500 €
- Subventions d'équilibre aux budgets CCAS (35 070 €), Gendarmerie (96 181,89 €) et lotissement Guignards (3 000 €)

M. le Maire explique que la subvention d'équilibre du CCAS est à la baisse en raison de l'octroi d'un forfait autonomie de 11 000 € environ par Logévie. Cette subvention sera octroyée pendant 4 ans si les actions demandées sont maintenues.

- Dotation aux amortissements de 97 182,43 €

- PREVISIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Hypothèses de réflexion :

- **Acquisitions Foncières**
 - Acquisition maison de M. Guignard et frais (90 000€)
 - Acquisition terrain de M. OLIVI et frais (4 000 €)
 - Acquisition stade du Marchet (1 500€)
- **Travaux sur les Bâtiments communaux**
 - Climatisation du restaurant scolaire : 21 500 €
 - Ouverture mur restaurant scolaire : 10 000 €
 - Inverseurs de sources : 5 810 € + groupes électrogènes : 15 300 €
 - Radars électriques : 1 470 €
 - Radars électriques + sèches-mains salle des fêtes : 3 180 €
 - Parabole salle des fêtes : 575 €
 - Eclairage du tir sportif : 7 000 €

- Clôture du tir sportif : 11 340 €
 - Vitrine boulangerie : 11 340 €
 - WC handicapés salle Michelet : 10 000 €
 - Toiture local des sans abris : 10 000 €
 - Sirène anti-intrusion : 7 400 €
 - Bungalows baseball : 1 000 €
 - 3^{ème} cabinet médical : 10 500 €
 - Démolition stade du Marchet : 80 000 €
 - Auvent pétanque : 1 000 €
 - Auvent tennis : 2 000 €
 - Eclairage église : 21 960 €
- **Voirie**
 - 1^{ère} tranche cour d'écoles : 290 113,20 €
 - Parc de Bologne : 190 597,20
 - Programme de voirie : 283 328,94 €
 - Curage de fossés : 30 000 €
 - Parking église : 25 780,02 €
- **Informatique**
 - Scanner : 500 €
 - 4 postes : 4 000 €
- **Matériels et Mobiliers**
 - Machine à laver : 34 400 €
 - Monobrosse : 1 900 €
 - Aspirateur : 600 €
 - Matériel Zérophyto : 7 600 €
 - Balayeuse thermique : 11 600 €
 - Laveuse électrique : 36 000 €
 - Sono mobile : 1 200 €
 - Signalétique mairie : 2 000 €
 - Armes PM : 900 €
- **Eclairage Public**
 - Programme 2017 : 70 874 €
- **Etudes/maitrise d'œuvre**
 - PA Aquitania : 19 357,26 € +.....
 - xEtude zérophyto + communication : 15 035 €
 - MO architecte : 20 000 €
 - MO A2I/Ingiter : 8 783,20 €
 - MO rue du Château d'eau : 29 106 €
 - Plan général mairie-écoles : 1 500 €
- **Divers**
 - Poteaux incendie : 4 560 €
 - Mobilier Sables : 2 000 €

- **PREVISIONS RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- FCTVA estimé à 140 000 € environ
- Dotations aux amortissements : 97 182,43 €

- FDAEC estimé à 63 193 €
- Taxe d'Aménagement estimée à 50 000 € (reversée par la CDC du Pays Foyen)
- Subvention DETR pour l'église : 39 112,50 €
- Subvention de Logévie pour les travaux de voirie de l'EHPA : 74 092,47 €
- Subvention Adour Garonne pour la mise en place du Zérophyto : 10 525 €

Les travaux d'investissement seront financés par un virement de la section de fonctionnement et par un emprunt restant à déterminer.

12/ Questions diverses

M. le Maire informe les élus de quelques dates :

- commission finances : le 07/04 à 20h15
- conseil municipal : le 12/04 à 20h15

M. BOUILHAC informe du passage des gens du voyage sur le secteur, du 21 au 28/05, dans le cadre du pèlerinage.

M. PELOUX évoque deux points :

- la charte santé
- une enquête réalisée par la Conférence Santé et Autonomie révélant la souffrance des soignants : 17% ont fait des tentatives de suicide, 10% sont passés à l'acte, 25% déclarent souffrir au travail. Les raisons évoquées : la charge de travail et le manque de reconnaissance, d'où la recrudescence des arrêts maladie. Il ajoute que les élus ont leur part de responsabilités face à la désertification médicale, à la mauvaise qualité des soins et à ce mal-être général.

M. le Maire remercie l'assemblée.

Séance levée à 23h15